

Envoyé en préfecture le 20/03/2014

Reçu en préfecture le 20/03/2014

Affiché le

EXTRAIT DU **SLO**

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
Canton de St JEAN-DE-BOURNAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2014-07

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil quatorze

Le 13 mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire à la mairie

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 7 mars 2014

OBJET : Vote du taux des taxes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Thomas LAQUERRIERE, Maurice BONNET-PIRON, Céline MAGNINO,

EXCUSES : Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA

Mme Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

Après avoir entendu l'exposé de la commission « Finances » sur la situation financière de la commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter le taux des taxes en 2014.

Les valeurs à prendre en compte sont celles fixées en 2013, à savoir :

Taxe d'habitation : 13.50 %

Taxe sur le foncier bâti : 17 %

Taxe sur le foncier non bâti : 48.84 %

Jean-Michel DREVET,
Maire.

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Tramolé, featuring a central figure and the text 'MAIRIE DE TRAMOLE'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in blue ink.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité, Certifié exécutoire et affiché